

CONCOURS 2012

Rapport du jury

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA sont fixées par un arrêté du 6 juin 2008, modifié par un arrêté du 27 juillet 2012. En plus de la vérification de la détention des connaissances professionnelles nécessaires, elles prennent en compte les parcours antérieurs personnels ou professionnels des candidats. Par rapport aux épreuves qui étaient antérieurement prévues, elles visent à diversifier les viviers de recrutement et à mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours 2012 s'est déroulé dans de parfaites conditions grâce notamment aux services de l'IRA, tous attentifs à créer les meilleures conditions pour l'accueil et l'écoute des candidats.

Le présent rapport, issu des observations de tous les membres du jury, s'attache, au delà du bilan, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'à donner aux futurs candidats des éléments destinés à faciliter leur préparation.

1. Rappel sommaire des épreuves

1.1 Admissibilité

➤ **Concours externe**

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

➤ **Concours interne et 3e concours**

- note administrative pour le concours interne

- note de synthèse pour le 3° concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...).

1.2 Epreuves orales d'admission

Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :

- les qualités personnelles et le potentiel du candidat ainsi que son comportement face à une situation concrète, en particulier sous forme de questions de « mise en situation », pour les trois concours
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat, ses acquis professionnels et ses connaissances administratives générales pour le concours interne et le 3^e concours

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	70	52	7
Inscrits	1158	939	155
Admis à concourir	1121	921	120
Présents Ecrit	575	670	78
% présents	51%	73%	65%
ADMISSIBILITE			
Admissibles	172	122	20
Barre d'admissibilité	9,60	9,50	8,44
% admissibles	30%	18%	26%
Moyenne la + élevée	16,1	17,91	12,94
Moyenne la + basse	1,09	0,44	0,19
Nbre de notes éliminatoires	19	11	2
ADMISSION			
Présents	167	118	19
Moyenne la + élevée	14,89	15,86	14,78
Moyenne la + basse	6,29	7,15	7,37
Nbre de notes éliminatoires	2	2	1
Admis liste principale	70	52	7
Barre d'admission liste principale	11,97	11,47	12,38
Inscrits liste complémentaire	18	10	2
Barre d'admission liste complémentaire	11,5	11,01	10,53
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	8,2	12,9	11,1
NOTES (ne tenant pas compte des 0)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	1,29	16,69	8,96
Q.R.C	0,54	15,51	7,26
Entretien avec le jury	0,62	18,99	12,27
Langue	3,13	19,00	12,18
Concours interne			
Note administrative + question	0,44	17,91	7,02
<i>Note administrative</i>	0,50	17,00	7,99
<i>Question</i>	0,25	17,00	5,19
Entretien avec le jury	4,18	18,33	11,50
Langue	4,50	20,00	11,97
3e concours			
Note de synthèse + question	0,19	12,94	7,04
<i>Note de synthèse</i>	0,25	13,75	7,92
<i>Question</i>	1,00	11,50	5,00
Entretien avec le jury	5,00	17,00	11,06
Langue	5,50	18,50	12,10

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

3.1 Epreuves écrites

3.11 Concours externe

Première épreuve :

Le sujet à traiter « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? » devait permettre aux candidats de construire et d'exposer une réflexion structurée sur un sujet qui les appelait à mobiliser des connaissances de base en matière de politiques économiques comme dans le suivi des questions d'actualité.

A cette épreuve, la moyenne des notes s'établit cette année à 8,96 contre respectivement 8,43 et 7,92 aux sessions 2011 et 2010.

Il faut déplorer que trop de candidats aient montré des lacunes importantes dans la détention de connaissances indispensables sur le rôle de l'Etat et certaines grandes politiques publiques. De même beaucoup de candidats, ayant d'ailleurs plus ou moins bien suivi les questions d'actualité, n'ont pas su prendre le recul nécessaire et n'ont pas cherché à démontrer leur capacité à approfondir une réflexion.

Les meilleures copies sont celles dont le contenu a su rendre compte de la capacité du candidat à apporter une réponse structurée à la question posée. L'aptitude à prendre du recul et celle consistant à mettre des connaissances et une curiosité pour de grands sujets d'actualité au service d'une réflexion personnelle ont ainsi fait la différence entre une bonne et une moins bonne copie, étant observé que le défaut de connaissances sur les sujets qui doivent être connus de tous n'a pu qu'être sanctionné.

On relèvera par ailleurs que, même si une amélioration est enregistrée par rapport aux années antérieures, trop de copies comportent des erreurs de style, de grammaire ou d'orthographe dont la répétition est parfois excessive.

Deuxième épreuve :

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le conseil économique, social et environnemental ;
- le pouvoir de contrôle du parlement européen ;
- le pilotage des politiques de santé ;
- le contrôle de l'exécution des dépenses publiques ;
- les sanctions dans la fonction publique ;
- la politique monétaire en France en 2012.

Cette épreuve est destinée à vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les grands enjeux des politiques publiques. Si, naturellement, la capacité à construire des réponses articulées à chacune des questions est un élément important, c'est d'abord et avant tout la capacité à mobiliser des connaissances qui est appréciée au travers de cette épreuve. L'arrêté précité du 27 juillet 2012 prévoit que désormais la question de droit public compte doublement dans la notation de l'épreuve.

Cette année comme les années précédentes, il faut déplorer le faible niveau global des connaissances détenues par beaucoup de candidats. Alors que des améliorations avaient pu être observées lors de la session 2011 (moyenne des notes égales à 8,63 contre 6,29 pour la session 2010), le résultat moyen de la session 2012 s'établit en net recul à 7,19.

Le jury est conduit, cette année encore, à réitérer la recommandation qu'il avait formulée les années précédentes, à savoir la nécessité pour les candidats de manifester dans la durée un minimum de curiosité et d'intérêt pour détenir et assimiler un socle de connaissances en rapport avec les grands sujets de l'actualité économique, sociale et internationale et, plus généralement, en rapport avec le champ des principales politiques publiques.

3.12 Concours interne

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, dans le contexte d'un rectorat.

L'arrêté du 27 juillet 2012 ayant complété le programme de l'épreuve par le traitement d'une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales des candidats et leurs connaissances en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration, une question était à traiter cette année sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

Les copies ont souvent été très décevantes, ce qui s'est traduit par un net recul de la note moyenne, soit 7 pour cette session contre respectivement 9,44 et 9,70 pour les sessions 2011 et 2010. Ceci s'explique d'abord par le fait que près de 23 % des candidats n'ont pas cru devoir répondre à la question alors pourtant que celle-ci rentre pour un quart dans la notation de l'épreuve, ensuite par la faiblesse globale du traitement de la question par les candidats qui ont entendu y répondre (ces candidats ont été en moyenne notés à peine au dessus de 5/20 au titre de la question), enfin par un niveau moyen de traitement de la note administrative en net recul par rapport aux années précédentes (l'équivalent de 8/20).

Pourtant le sujet de la note administrative, qui ne soulevait en elle-même aucune difficulté majeure, était bien circonscrit et les candidats pouvaient s'appuyer sur un dossier parfaitement adapté et complet.

Les candidats à venir au concours doivent pouvoir tirer de ces constats des conséquences logiques aussi bien quant à la nécessaire maîtrise de connaissances administratives générales que quant au développement d'une capacité à assimiler des informations qui sont fournies en vue de dégager des solutions ou propositions concrètes et tournées vers l'action administrative.

3.13 Troisième concours :

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur dans la fonction publique de l'Etat. De même que pour le concours interne, l'épreuve comporte désormais une question qui, cette année, portait sur la mobilité dans la fonction publique.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées. L'épreuve cette année a connu une moyenne de 6,86, là aussi en très net recul par rapport aux précédentes sessions. Les causes en sont les mêmes : plus du cinquième des candidats n'ont pas traité la question, pour ceux qui l'ont traitée la moyenne est très basse (l'équivalent de 5/20), enfin le traitement de la note sur dossier est lui aussi décevant (moyenne équivalente à 7,81/20) alors que les deux années précédentes la moyenne des notes s'était établie à 8,35 et 9,24.

Pourtant le jury est conscient, dans la correction des copies, que l'épreuve concerne des candidats dont la plupart n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et qui éprouvent sans doute une certaine difficulté à se positionner dans l'optique de la préparation d'une note à vocation directement opérationnelle. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier très correctement informatif et à tirer de sa substance l'identification des problématiques soulevées et des actions concrètes que celles-ci appellent.

3.2 Epreuves orales

3.21 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats déclarés admissibles au regard de ce qui est attendu de fonctionnaires appelés à servir dans la diversité des métiers exercés par les attachés, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à constituer un dossier conçu dans l'optique de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle et dans lequel ils sont invités à exposer leurs motivations. Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche leur permettant de décrire leur parcours et leurs motivations.

S'agissant du concours interne, et depuis l'intervention de l'arrêté du 27 juillet 2012 pour le troisième concours également, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Les dossiers constitués par les candidats sont de qualité inégale. Certains permettent utilement de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels. D'autres, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments de base sur lesquels ils devraient pouvoir s'appuyer, en complément de l'exposé du candidat, dans la conduite de l'entretien.

Beaucoup de dossiers, bien que se présentant comme complets ou détaillés, apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat. La description des compétences qu'un candidat estime avoir acquises dans tel ou tel poste ne doit pas pouvoir prendre la forme d'une recopie mécanique de références piochées dans des répertoires de métiers ou des modèles préconçus. Des interventions extérieures dans la rédaction des documents étaient parfois clairement décelables.

Les candidats ont intérêt à aborder la conception du dossier ou de la fiche comme un exercice personnel réclamant réflexion et mise en perspective, loin de la reproduction de tout standard.

Si la durée totale de l'épreuve reste fixée à 25 minutes, la durée de l'exposé du candidat, qui débute l'épreuve, a été ramenée de 10 à 5 minutes. Il en ressort une très sensible amélioration dans la gestion de leur temps par les candidats de même qu'une bien meilleure adéquation entre l'exposé et les objectifs de l'épreuve.

Mais comme auparavant, beaucoup trop de candidats s'abstiennent d'expliquer en quoi consistent leurs motivations pour présenter le concours alors qu'ils doivent être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer en les mettant en rapport avec leurs attentes, leurs souhaits d'évolution, leurs points forts et les capacités qu'ils détiennent. Ils doivent être capables d'expliquer clairement pourquoi ils veulent devenir attachés et montrer en quoi l'accomplissement de la carrière correspondante répondrait à un besoin d'épanouissement professionnel.

On relève en revanche, sans doute du fait de la révision du format de l'exposé, que la présentation par les candidats de leur parcours et de leurs compétences et qualifications est devenue un peu plus dynamique et plus construite.

L'interrogation des candidats montre que beaucoup d'entre eux continuent de témoigner d'une trop faible curiosité envers la diversité des métiers susceptibles d'être exercés par un attaché, le plus souvent parce qu'ils font l'impasse sur tel ou tel des univers professionnels dans lesquels les candidats reçus sont susceptibles d'être affectés à l'issue de la scolarité.

De la même manière, le degré de connaissance des candidats sur la réalité de l'organisation administrative est très dispersé, conduisant le jury à s'interroger dans certains cas sur l'aptitude du candidat à réellement appréhender le contexte de son exercice professionnel.

On ne saurait enfin trop insister sur le fait que, conformément à ce qui est explicitement prévu dans le programme de l'épreuve, une part non négligeable de celle-ci est consacrée à des questions de mise en situation professionnelle. Les candidats s'y adaptent manifestement mieux qu'au cours des précédentes sessions, même si des progrès restent à enregistrer en la matière. Alors que ces questions ont pour objet d'éprouver la capacité de réaction, le jugement et la présence d'esprit des candidats, elles appellent rarement des réponses univoques et encore moins des réponses « standard ».

Les notes moyennes attribuées à cette épreuve ont été de :

- 12,27 pour le concours externe ;
- 11,50 pour le concours interne ;
- 11,06 pour le troisième concours.

Les notes sont proches des notes moyennes des années précédentes.

3.22 Epreuve de langue

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3e concours, cette épreuve est facultative et ne s'imputait sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la note de 10. Par ailleurs l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Comme l'année précédente, il faut souligner que rares ont été les candidats dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. A de rares exceptions le format de l'épreuve était d'ailleurs connu et maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue est plus homogène que lors des précédentes sessions.

Les prestations structurées et claires ont été valorisées. De même il convient d'être capable d'exposer, et d'interagir avec conviction pendant les 15 minutes que dure l'épreuve. Les remarques, les interruptions et les questions de l'examineur sont des amorces à saisir pour développer une idée et non pas une indication d'erreur à laquelle on répond par un oui ou un non fataliste, voire résigné.

Une écoute régulière d'informations dans la langue choisie, plus encore que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés tout en se familiarisant avec les prononciations recevables. Toute comparaison pertinente avec les systèmes français est appréciée, pour autant que la terminologie suive et que les acronymes soient expliqués dans la langue de l'épreuve. Il en est de même de l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide. Ici encore une connaissance minimale de l'actualité des sociétés française et étrangères est un atout pour dégager l'enjeu des textes proposés, et les commenter.

L'adoption d'un point de vue personnel reste à généraliser, angle essentiel pour amorcer naturellement l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte – les questions de l'examineur visent à évaluer jusqu'où le candidat peut construire et produire du sens en langue étrangère, et non à le piéger – mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux ou à présenter dans une langue étrangère la face française d'un questionnement.

4. Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats

En l'absence d'évolutions fondamentales dans les appréciations que le jury est conduit à porter sur le degré de préparation et d'adaptation des candidats aux épreuves, les conclusions et recommandations formulées les années précédentes restent d'une complète actualité.

Deux points absolument fondamentaux doivent être soulignés à l'intention des futurs candidats au concours.

Le premier est qu'il faut rappeler, si évident cela paraît-il, que le travail paie. Les candidats admis rencontrent rarement le succès sans avoir soigneusement préparé les épreuves. La préparation des épreuves écrites est d'une double nature : acquérir ou consolider la maîtrise des connaissances nécessaires pour chaque épreuve, s'entraîner à l'effort de construction intellectuelle que représente soit la composition de l'épreuve externe soit l'épreuve de note administrative des deux autres concours. En dehors ou en plus des préparations organisées, dont le suivi est d'une utilité avérée, cela implique un investissement durable dans un effort de travail personnel comme le déploiement d'une curiosité d'esprit permettant d'appréhender correctement le contexte et les enjeux des éléments figurant dans le programme des épreuves.

Le second point concerne plus particulièrement le stade des épreuves d'admission. Il tient à ceci : dans la principale épreuve orale, les meilleurs candidats sont ceux qui montrent une réelle capacité à mobiliser leurs aptitudes et leurs compétences pour les mettre au service d'un exercice concret des fonctions d'attachés. Cette épreuve n'a pas pour but de départager des candidats qui se contentent de chercher à acquérir un statut ou un grade. Elle vise à détecter ceux qui sont porteurs d'un réel projet professionnel dans lequel une personnalité, des qualités, des aptitudes et des compétences sont projetées de manière convaincante. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s'agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d'entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. Un candidat admissible mais médiocrement classé à l'issue des écrits parvient à franchir la barre d'admission s'il porte des motivations claires, réfléchies, construites et sincères. Un candidat bien classé à l'issue des écrits n'est pas exonéré de cette démonstration s'il veut être admis.

Le président du jury

Patrick PIERRARD
Préfet